



PIECES A FOURNIR

POUR LE VENDEUR :

- Titre de propriété
- Dossier de diagnostic technique
- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail, profession)
- Copie de la dernière taxe foncière du bien
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé)

POUR L'ACQUEREUR :

- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Type de financement (coordonnées de la banque, type, durée et montant du prêt)
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé)

UNE PROVISION DE CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) est à verser en même temps que le dépôt des pièces (à la charge de l'acquéreur)